

Don présenté par la députation de l'agence nationale des poudres et salpêtres d'un bonnet de la liberté formé avec du salpêtre, et réponse du Président, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794)

Marc Guillaume Alexis Vadier

Citer ce document / Cite this document :

Vadier Marc Guillaume Alexis. Don présenté par la députation de l'agence nationale des poudres et salpêtres d'un bonnet de la liberté formé avec du salpêtre, et réponse du Président, lors de la séance du 30 ventôse an II (20 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 729;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31636_t1_0729_0000_4

Fichier pdf généré le 23/01/2023

qui vendent leur poison à deux sols, des orateurs de halle, des vils spadassins, et un ramas impur de brigands sans moralité comme sans courage... non ce n'est pas à de tels scélérats qu'un peuple magnanime accordera sa confiance; leur masque est touché et leurs têtes coupables auront bientôt le même sort. La Convention nationale accepte, etc., et vous invite à sa séance (1).

La Convention nationale décrète que l'adresse des élèves à la fabrication des armes et salpêtres, ainsi que la réponse du président, seront insérées en entier au bulletin.

113

L'agence nationale des poudres et salpêtres présente un bonnet de la liberté formé avec du salpêtre, et dit :

« Législateurs, recevez ce premier hommage de l'agence nationale des poudres; recevez ses remerciemens de ce que vous avez dépouillé des patriotes du titre odieux de régisseurs. Désormais, par leurs efforts, par l'accroissement de leurs travaux, les tyrans seront placés entre l'échafaud et la foudre » (2) (*Nouveaux applaudissemens*).

Le président répond :

Où ! Les tyrans vont être placés entre la foudre et l'échafaud, les conspirateurs vont péri- r sous le glaive révolutionnaire, c'est par ces deux mesures que la liberté triomphera de ses vils ennemis. Par le salpêtre on peut au physique exterminer les despotes et leurs esclaves, mais la vertu seule peut au moral triompher du crime et de la tyrannie. Eh bien ! la vertu est à l'ordre du jour, que ces lâches conspirateurs qui ont voulu nous redonner des fers tremblent à l'aspect de ce sanctuaire... Leur supplice ne tardera pas d'effrayer les traîtres qui oseroient marcher sur leurs traces (3).

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'offrande, l'insertion de l'adresse de l'agence nationale des poudres et de la réponse du président, en entier, au bulletin.

114

La section du Mont-Blanc présente les prémices de ses épreuves, et de son travail.

La Convention en décrète la mention honorable (4).

115

Un des élèves de la patrie, pour la fabrication des armes, prononce, en leur nom, le discours suivant :

« Citoyens-représentans, Vous voyez devant vous les élèves de la patrie; ceux qui, à la voix de leurs mandataires, lors du décret émané de votre sein pour la fabrication des armes, se sont empressés de se rendre dans les ateliers de la République. Qu'ils tremblent, les monstres couronnés, ces vils usurpateurs de l'autorité du peuple ! L'heure de leur destruction approche, l'énergie républicaine se déploie; déjà le tocsin de la liberté sonne dans tous les cœurs. Généreux défenseurs d'une si belle cause, que ne pouvons-nous partager votre gloire ! Oui, nous la partagerons; tandis que vous combattez les despotes, nous combattons les intrigans. Qu'ils périssent ces traîtres ! que leurs têtes coupables tombent sous la hache de la loi ! Et vous, républicains vertueux, dignes représentans, continuez à tenir cette contenance ferme et imposante qui caractérise votre courage, et qui fait trembler les tyrans jusqu'au fond de leurs palais; restez à votre poste jusqu'à ce qu'ils soient tous exterminés.

Voyez tous les peuples de l'univers entier porter ses regards sur vous, ils admirent en secret vos vertus, ils adorent la liberté et c'est vous qu'ils attendent pour briser leurs fers. Parlez, pères de la Patrie et vos enfants sont près, achevez ce grand ouvrage que vous avez si glorieusement commencé.

« Pour nous, toujours fidèles à la Convention nationale, nous jurons de la défendre et de mourir pour elle, emportant avec nous, dans le tombeau, la haine des tyrans et l'amour de la liberté. Recevez, dignes représentans, l'hommage de nos faibles talents et comptez sur nos efforts. Vive la République » (1).

Le président répond : Deux factions ont osé se manifester, elles tendoient au même but, quoique par des voies opposées. L'une a voulu déshonorer le règne de la liberté, en dégoûter les gens de bien par l'immoralité et le brigandage, l'autre vouloit éteindre l'énergie du peuple par une perfide douceur, par une clémence liberticide ; des dangereux disciples vouloient neutraliser le salpêtre de la liberté par les glaçons du modérantisme dont leur âme est paralysée ; Eh bien, ces deux factions s'écraseront du moins par leur propre choc, les tyrans qui les ont aiguisées se prosterneront bientôt devant la majesté du peuple français, la statue de la liberté, le trône de la vérité et de la raison, qui seules vont régner sur nous. (2).

La Convention nationale décrète que l'adresse des élèves de la patrie sera mentionnée honorablement au procès-verbal, et insérée en entier au bulletin.

(1) C 293, pl. 957, p. 32. B^m, 30 vent.

(2) P.V., XXXIII, 490. Texte original non signé (C 295, pl. 996, p. 35). *Débats*, n° 548, p. 11-12; *Mon.*, XX, 12 ; B^m, 30 vent.

(3) C 293, pl. 957, p. 32.

(4) P.V., XXXIII, 491.

(1) P.V., XXXIII, 492. Texte original signé PIERRE, armurier de Bonne-Nouvelle-Varenne réunis.

(2) C 293, pl. 957, p. 32.